



# COMMISSION FOOTBALL A HUIT

## U10 – U11 – U12 – U13

Se réunit les lundis et jeudis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

### MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*\*

Réunion du 11 octobre 2018

---

Président : M. Alain BROCHE

---

Présents : MM. Guy LAMBERT – Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL – Patrick MARTIN - Jean Baptiste SIMECA

### **Procès-verbal n°07**

#### **ENVOI DE COURRIELS :**

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) seront lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : [secretariat@cotedazur.fff.fr](mailto:secretariat@cotedazur.fff.fr)

2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : [Foot-reduit@cotedazur.fff.fr](mailto:Foot-reduit@cotedazur.fff.fr)

#### **COURRIEL :**

- ECMV du 07-10 : Nécessaire fait
- So Roquettan du 06-10 : Nécessaire fait. Rappel règlement : Il faut l'accord de l'adversaire pour jouer le samedi matin.
- ASBTP du 07-10 : Nécessaire fait.
- AS Roquebillière du 07-10 : Nécessaire fait
- ST Vallauris du 08-10 : Nécessaire fait
- As Moulins du 10-10 : Nécessaire fait
- Us Cap d'Ail du 08-10 : Nécessaire fait

- Fc Cimiez du 10-10 : Pris note
- Mayotte Fc 06 du 10-10 : Pris note
- St Vallauris du 11-10 : Nécessaire fait

### **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES de la JOURNEE du 29/09/2018**

- Match n° 52955.1: U13 N1, poule 3 : A.S. Fontonne 1 / Js Juan Les Pins 1
- Match n° 53106.1: U13 Espoir, poule 28: As Batiment 1 / St Sylvestre 3
- Match n° 53255.1: U12 Espoir, poule 22: As Batiment 1 / Usrvn 3
- Match n° 53460.1: U11 N1, poule 3: Fc Beausoleil 1 / Us Cap d'Ail 1
- Match n° 53501.1: U11 N2, poule 10: Rc Grasse 2 / Ca Peymeinades 2
- Match n° 53567.1: U11 Espoir, poule 21: As Fontonne 2 / Cdj Bar/Loup 1
- Match n° 53297.1 : U10 N1, poule 4 : As Fontonne 1 / Fc Mougins 1
- Match n° 53327.1 : U10 N2, poule 11 : As Fontonne 2 / Us Valbonne 2

**Sans réponse avant le 18.10.2018, le Club recevant aura match perdu et se verra appliquer l'amende correspondante.**

### **FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES DANS LES DELAIS :**

- Match n° 53439.1 : U10 N1, poule 8 : St Sylvestre 1 / Ecm Victorine 1: forfait administratif à **St Sylvestre 1** avec amende.

### **FORFAITS:**

**La commission enregistre les forfaits suivants et applique l'amende correspondante :**

#### **Journée du 29/09/2018 :**

- U13 N2, poule 11 : Us Pégomas 2
- U13 Espoir, poule 21 : So Roquettan 1
- U12 Espoir, poule 21 : Ecm Victorine 3
- U10 Espoir, poule 23 : AsPtt Nice 2

#### **Journée du 06/10/2018 :**

- U13 N2, poule 11 : Us Pégomas 2
- U13 Espoir, poule 21 : So Roquettan 1 → Prévenu par mail
- U12 Espoir, poule 21 : Ecm Victorine 3
- U12 Espoir, poule 24 : AsPtt Nice 1
- U10 Espoir, poule 20 : Es Contes 1 → Prévenu par mail

### **NOTES IMPORTANTES :**

- **Les amendes** pour licences manquantes seront appliquées à compter de la journée du 10.11.18.
- **U15 à 7 :** Le calendrier est consultable sur le site du District. N'oubliez pas de communiquer les horaires des matchs. La 1<sup>ère</sup> journée est programmée le 11 nov. 2018.
- **U13 F :** Il y a, à ce jour, 11 équipes d'inscrites. Le calendrier de la phase 1 sera mis en ligne sur le site du District à partir du 18 oct. La 1<sup>ère</sup> journée est programmée le 11 nov. 2018.

**PENSEZ A RETOURNER LES FEUILLES DE « DEFI », EN MEME TEMPS QUE LA FEUILLE DE MATCH.**

**PENSEZ A SAISIR VOS RESULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit).**

Le Président de séance :  
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :  
M. Patrick LEVY